CSE central•tv

Et maintenant, que fait-on ?

Liminaire FO • 1er octobre 2025

Nous nous en doutions, le rapport de la Cour des Comptes n'allait pas être très élogieux sur les finances de France Télévisions.
Il décrit finalement un état critique, notamment concernant la trésorerie et le budget, et pointe le risque d'une dissolution de l'entreprise si rien n'est fait d'ici fin 2026.

Cet état critique, nous ne le découvrons pas : depuis plusieurs années, l'état de la trésorerie par rapport au capital social est pointé en commission économique. Le sujet est également l'un des points du droit d'alerte économique d'il y a près d'un an. Mais là, quand c'est la Cour des Comptes qui l'écrit, avec la menace clairement exprimée de la dissolution à fin 2026, ce n'est plus tout à fait la même chose.

Alors, certes, nous savons fort bien que nous subissons une situation qui nous est imposée par l'Etat actionnaire : absence de contrat d'objectifs et de moyens, absence de trajectoire financière, obligation de naviguer à vue. Avec comme seul message transmis par le dernier gouvernement désormais démissionnaire une confirmation de réduction budgétaire, venant s'ajouter à celle déjà fixée par le gouvernement précédent ! Sans prise en compte des engagements qui avaient été pris auparavant, pour bien accompagner la transformation numérique !

Mais il n'en demeure pas moins que là, nous sommes désormais « au pied du mur », avec l'obligation d'empêcher le navire de couler, et ce, qu'il y ait soutien de l'actionnaire ou pas.

Dans ce rapport de la Cour des Comptes, un focus est fait sur les « vilains » salariés qui coûteraient trop cher, sans trop aller sur le terrain de ce qui coûte le plus.

Car oui, dans une entreprise où l'on externalise beaucoup trop, les marges que l'on pourrait trouver sont davantage là.
Déjà, pour une bonne raison : bien qu'il s'agisse d'argent public, il est impossible de contrôler quels sont les coûts réels de ce que l'on achète. Et pourtant, en cherchant un peu, on trouve des publications qui apportent des éclairages édifiants.
Prenons l'exemple de Nagui, avec quelques chiffres publiés dans la presse récemment ! On y apprend que, rien qu'avec France Télévisions, via son ancienne société de production et l'actuel propriétaire Banijay, il gagne entre 750.000 et 1 million d'euros par an. Auxquels viennent s'ajouter entre 120.000 et 150.000€ pour ce qu'il fait à Radio France ! Sans tenir compte de la valeur de ses parts, constituée à partir du travail qu'il a effectué sur le service public.
Et cela n'est juste que sa rémunération à lui. Car ce qu'il livre à l'entreprise est facturé actuellement 30 millions par an. C'est monté à bien d'avantage il y a 5 ans.
Mais quel est le coût exact de ce qu'il nous livre ? Quelle est la marge ? Est-ce que cela ne pourrait pas être produit via notre propre société de production France TV Studio ? Afin que les bénéfices restent des « recettes maison » ? Nous avons pris cet exemple parce qu'il est dans la presse, mais il y en a bien d'autres, pour des réalisations qui pourraient être en interne. Surtout lorsqu'il s'agit d'émissions de flux, comme celles-ci ! Nous appelons clairement à ce que ce soit davantage le cas.

Autres économies possibles : prenons un autre exemple du rapport ! En le lisant, nous découvrons donc qu'il y a 53 voitures de fonction à France TV, essentiellement à Paris. On peut comprendre l'utilité pour des directeurs régionaux, devant se déplacer tout le temps…même si, en passant, ils ne sont pas

les seuls à devoir le faire (et que d'autres métiers ayant les mêmes contraintes n'ont pas droit à ce privilège !).
Mais à Paris ? Avec tout ce qui existe en solutions de transport, on voit beaucoup moins cette nécessité.

Pour beaucoup, il semble préférable que soient jetés en pâture les salariés « lambda ». Qui, certes, sont payés correctement, mais sans atteindre des plafonds que l'on voit dans d'autres entités ! Nos grilles sont d'ailleurs telles qu'il nous est impossible, depuis plusieurs années, de pouvoir embaucher en direct certains métiers en pointe, comme par exemple dans le secteur du numérique. Alors, oui, nous manquons de polyvalence. Il est clair que pour FO, il faut évoluer par rapport à cela, mais avec les formations adéquates, et la juste reconnaissance qui va avec. Il existe d'ailleurs des accords pour cela, qui sont débattus et signés, tels l'accord UCC. Et alors que l'entreprise en a particulièrement besoin, nous entendions il n'y a encore pas si longtemps qu'il serait possible qu'il ne soit pas reconduit. Comment imaginer pouvoir fonctionner sans cette ouverture à d'autres compétences ? Désormais, quelques dates de négociations sont prévues, ce qui laisse entendre qu'une suite s'envisage. Nous ne pouvons que nous en féliciter.
Plus globalement, alors que les négociations pour des nouveaux métiers avaient débuté, que va t'il se passer maintenant ? S'il faut tout renégocier, avec cette dénonciation de tout notre cadre social, la direction nous contraint à partir sur de très longues durées, et la réactivité va inévitablement en prendre un coup. Cette question des nouveaux métiers n'était-elle donc pas une priorité ?

Vous l'avez compris, les salariés ont besoin de savoir où ils vont dans ce contexte extrêmement difficile dans lequel l'entreprise se trouve. Ils ont besoin de garanties, d'assurances, et ce malgré les incertitudes du moment. Que ce CSE central soit l'occasion de leur en donner !